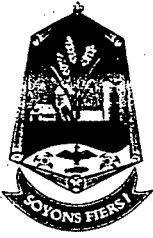


ANNEXE C

Rapport de surveillance de l'état des chemins longeant la rivière
Maskinongé



Municipalité de Maskinongé

Maskinongé le 11 juillet 2002

**Rapport de surveillance des routes localisées de chaque côté de la rivière Maskinongé
afin d'observer tout signe d'instabilité (fissuration, affaissement)**

Pour la période du 03 avril 2002 au 04 mai 2002, j'ai effectué la surveillance à tous les deux jours sur la berge de la rivière Maskinongé entre le barrage et l'autoroute 40 ; je n'ai remarqué aucun signe d'instabilité (fissuration, affaissement) donc aucun indice qui pourrait présenter des risques pour les personnes et les biens.

À toutes les zones d'instabilité déjà identifiées ou stabilisées, aucun signe de progression des fissures.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur, mes meilleures salutations.

Patrice Lemyre, inspecteur municipal